

**RAPPORT DE PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : Le résultat global 2020

CHAPITRE 2 : La section de fonctionnement

I- Les dépenses de fonctionnement

- I-1 Les charges à caractère général
- I-2 Les charges de personnel
- I-3 Les autres charges de gestion courante
- I-4 Les charges financières
- I-5 Les atténuations de produits
- I-6 Les charges exceptionnelles
- I-7 Les opérations d'ordre

II- Les recettes de fonctionnement

- II-1 Les produits des services et du domaine
- II-2 Les dotations et participations
- II-3 Les impôts, taxes et compensations
- II-4 Les autres produits de gestion courante
- II-5 Les atténuations de charges
- II-6 Les produits financiers
- II-7 Les produits exceptionnels
- II-8 Les opérations d'ordre

III- Présentation fonctionnelle

CHAPITRE 3 : La section d'investissement

I- Les dépenses d'investissement

- I-1 Les dépenses d'équipement
- I-2 Les restes à réaliser
- I-3 Les charges financières
- I-4 Les dépenses d'ordre

II- Les recettes d'investissement

- II-1 Les dotations et fonds divers (hors 1068)
- II-2 Les subventions
- II-3 Les produits financiers
- II-4 L'autofinancement (1068)
- II-5 Les restes à réaliser
- II-6 Les recettes d'ordre

CHAPITRE 1 : LE RESULTAT GLOBAL

Le Compte Administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées par la Ville sur un exercice budgétaire.

La crise sanitaire comme le résultat des élections municipales en juin ajoutent de la singularité à ce compte administratif 2020 et rendent difficile la comparaison par rapport à 2019. En effet, le contexte Covid a conduit notre commune à adapter son offre de services publics pour répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens. La fermeture des équipements, l'émergence de nouveaux besoins, l'annulation de manifestations ont nécessairement eu un impact sur la réalisation budgétaire en dépenses, comme en recettes.

Le CA 2020 se caractérise par :

- un résultat de la section de fonctionnement, qui progresse de 8.3 M€ en 2019 à 9.3 M€ en 2020, conséquence notamment de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et du contexte 2020,
- un maintien relatif de l'autofinancement (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement après déduction de l'annuité de la dette) qui s'élève à 4.4 M€ en 2020 contre 5.1 M€ en 2019,
- Un résultat de la section d'investissement excédentaire avant reprise des restes à réaliser et un déficit moins important que sur l'exercice précédent notamment en raison de l'impact de la crise sanitaire qui a empêché la réalisation de plusieurs opérations
- Un résultat global après intégration des reports qui s'élève à 7.7 M€, en progression de 79.3 %. Ce résultat s'explique par un niveau de dépenses plus bas que celui habituellement constaté et impactant les deux sections du budget (la section d'investissement de manière significative), un niveau de recettes d'investissement satisfaisant, le tout conjugué à un niveau de report d'excédents de fonctionnement 2019 de 3.7 M€

En €	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>SOLDES</u>
REALISATIONS EXERCICE 2020			
FONCTIONNEMENT	38 773 114,96	44 491 362,38	5 718 247,42
INVESTISSEMENT	5 720 689,69	7 570 681,70	1 849 992,01
RESULTATS REPORTES N-1			
FONCTIONNEMENT		3 664 108,86	9 382 356,28
INVESTISSEMENT	4 385 153,07		-2 535 161,06
RESULTAT DE CLOTURE			6 847 195,22
RESTE A REALISER			
INVESTISSEMENT	2 274 018,80	3 111 551,11	837 532,31
RESULTAT GLOBAL			7 684 727,53

L'évolution sur les 3 dernières années est la suivante :

- un résultat de clôture de la section de fonctionnement en progression constante
- un résultat de clôture global en nette progression sur la période 2019 à 2020 (+ 383.15 %), expliqué notamment par un niveau de réalisation des dépenses d'investissement en 2020 plutôt bas et par une maîtrise des dépenses de la section de fonctionnement.

	CA 2018	CA 2019	% Evolution	CA 2020	% Evolution
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Recettes	46 450 781,26	46 325 154,68	-0,27%	44 491 362,38	-3,96%
Dépenses	41 752 070,51	40 408 951,62	-3,22%	38 773 114,96	-4,05%
résultat de l'exercice	4 698 710,75	5 916 203,06	25,91%	5 718 247,42	-3,35%
Excédent reporté	0,00	2 478 769,06		3 664 108,86	47,82%
Résultat de clôture SF	4 698 710,75	8 394 972,12	78,67%	9 382 356,28	11,76%
SECTON D'INVESTISSEMENT					
Recettes	14 340 827,86	11 432 528,76	-20,28%	7 570 681,70	-33,78%
Dépenses	10 325 002,85	17 091 061,91	65,53%	5 720 689,69	-66,53%
Résultat de l'exercice	4 015 825,01	-5 658 533,15	-240,91%	1 849 992,01	-132,69%
Déficit reporté	4 031 231,10	15 406,09	-99,62%	-4 385 153,07	-28563,76%
Résultat de cloture SI	-15 406,09	-5 673 939,24	36729,20%	-2 535 161,06	-55,32%
RAR Recettes	0,00	0,00		3 111 551,11	
RAR Dépenses	2 204 535,60	1 130 501,73	-48,72%	2 274 018,80	101,15%
	-2 204 535,60	-1 130 501,73	-48,72%	837 532,31	-174,09%
Résultat final SI	-2 219 941,69	-6 804 440,97	206,51%	-1 697 628,75	-75,05%
Résultat global SF+SI	2 478 769,06	1 590 531,15	-35,83%	7 684 727,53	383,15%

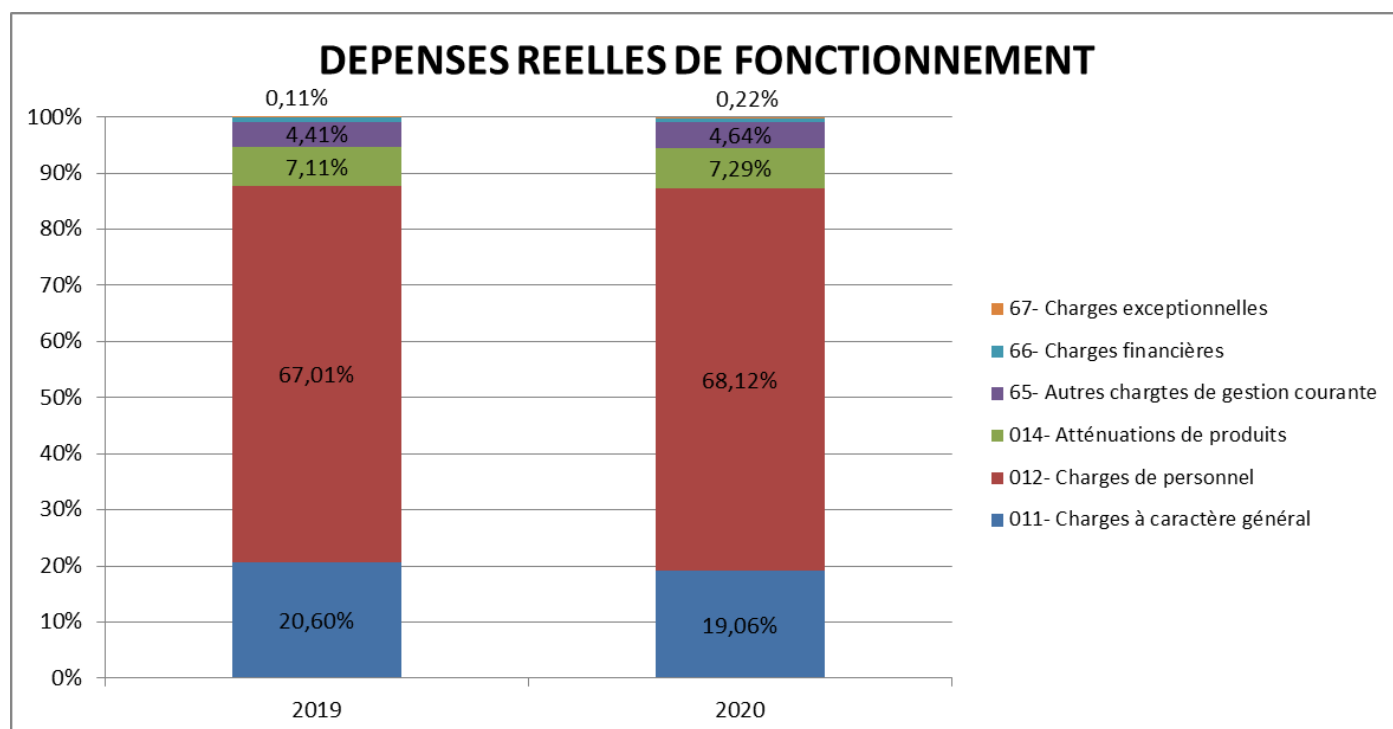
CHAPITRE 2 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	2019	2020	% Evolution
011- Charges à caractère général	8 054 427,74	7 236 713,54	-10,15%
012- Charges de personnel	26 196 627,94	25 861 407,32	-1,28%
014- Atténuations de produits	2 779 048,00	2 765 876,68	-0,47%
65- Autres charges de gestion courante	1 724 806,84	1 762 273,25	2,17%
66- Charges financières	297 862,40	254 455,14	-14,57%
67- Charges exceptionnelles	41 445,97	82 994,96	100,25%
TOTAL DRF	39 094 218,89	37 963 720,89	-2,89%
042- Opérations de transfert entre sections	1 348 613,04	809 394,07	-39,98%
TOTAL DOF	1 348 613,04	809 394,07	-39,98%
TOTAL GENERAL	40 442 831,93	38 773 114,96	-4,13%

Le tableau illustre l'impact de la crise sanitaire puisque les dépenses de la Ville ont été suspendues sur plusieurs chapitres conduisant à un niveau de réalisation inférieur à celui de 2019 de -4.13% %. L'activité des services a ralenti du fait de la période de confinement des mois de mars et avril 2020 puis, le reste de l'année s'est également trouvé impacté par les mesures de gestion de la crise sanitaire qui n'ont pas permis un retour des activités à la normale.

Pour prendre en compte ce ralentissement de l'activité et permettre de financer des dépenses nouvelles liées à la crise, notamment les équipements de prévention et de désinfection, le Budget Supplémentaire et une Décision Modificative ont été l'occasion de faire des ajustements de crédits.



I.1 Les charges à caractère général – chapitre 011: 7 236 713 € (8 054 427 € en 2019)

L'évolution de ce chapitre par rapport à 2019 est de – 10.15 %. Elle s'explique par une volonté de porter une attention rigoureuse à la dépense mais elle doit être relativisée par l'aspect particulier de l'année 2020 impactée par la crise sanitaire.

En effet, on constate que le taux de réalisation sur ce chapitre est bien inférieur à celui de 2019. Cela s'explique par la fermeture de certains services pendant le confinement du printemps. Le niveau de dépenses s'établit ainsi autour de 50% pour les services dédiés à la petite enfance, à la culture, ou encore à la communication. Cela s'explique par la fermeture durable des structures notamment culturelles (Espace Boris Vian, cinéma Jacques Prévert et café Radazik).

D'autres services ont réalisé leur budget de manière plus conforme aux prévisions budgétaires, tels que :

- Les services techniques qui ont réussi à maintenir leur niveau d'intervention sur le patrimoine communal : 3 765 477 € (4 151 872 € en 2019) ; dont les dépenses relatives aux fluides (eau, chauffage, électricité) pour 1 831 219 € (1 977 147 € 2019)
- Les services scolaires (restauration scolaire et fournitures pour les écoles) et périscolaires dont les crédits ont été déployés notamment sur la période estivale pour répondre au besoin de loisirs des enfants 1 266 023 € (1 598 302 € en 2019)
- Compte tenu des orientations politiques et du contexte certaines dépenses ont été amenées à progresser comme celles du service de la cohésion sociale pour garantir un service de qualité aux aînés et aux publics en difficulté 299 167 (285 794 € en 2019).

- Enfin, l'achat d'équipements pour faire face à la crise sanitaire représente 166 831 €.

I.2 Les charges de personnel – chapitre 012 : 25 861 407 € (26 196 627 en 2019)

La réalisation 2020 est à peu de chose près identique à celle de 2019. Une légère baisse est constatée par rapport à 2019 (- 335 220 € soit – 1.28%) du fait de la crise sanitaire.

Au 31 décembre 2020, la collectivité comptait 675 postes permanents.

Le 1^{er} confinement de mars 2020 a impliqué un ralentissement des recrutements des postes vacants et le non renouvellement de certains contrats à durée déterminée suite à la fermeture des équipements (CMS, Centre culturel, cinéma, Radazik, studios musicaux...). Ces fermetures sanitaires tout comme la fermeture de la piscine pour travaux, ont entraîné une diminution significative des vacations d'environ 228 000 € et une sous-réalisation des heures supplémentaires de 31 000 € par rapport aux prévisions.

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle, huit apprentis ont été recrutés, une seule personne a pu bénéficier de Contrat Unique d'Insertion (CUI) en partenariat avec pôle emploi, (sur 5 budgétés) et trois étudiants stagiaires rémunérés ont été accueillis. De même, 17 emplois saisonniers ont été recrutés sur la période estivale pour une dépense 47 861€.

Les mises à disposition de personnel concernent :

- La CPS : dans le cadre de la convention définie par la CLECT, 465 096 € ont été refacturés à la communauté d'agglomération pour les 11.24 ETP mis à disposition dans le cadre des compétences voirie et aménagement urbain (10.19 ETP et assainissement (1.15 ETP).
- Le CCAS avec 7 agents à temps complet soit 262 394 €
- La Caisse des Ecoles avec 5 agents mis à disposition dans le cadre du Projet de Réussite Educative pour 214 443 €.

I.3 Les autres charges de gestion courante – chapitre 65 : 1 762 273 € (1 724 806 € en 2019)

Le taux de réalisation pour 2020 est équivalent à celui de 2019 et la prévision budgétaire est respectée. Ce chapitre concerne pour une large part les subventions aux associations (1 242 212 € pour 1 216 587 € en 2019). L'augmentation d'environ 2% constaté sur ces crédits est liée à une subvention exceptionnelle versée au Club Omnisports des Ulis en décembre 2020 pour soutenir l'association face à la fermeture de la piscine depuis le mois de janvier 2020 et donc la perte de recettes des adhérents pour le club.

Le reste des crédits de ce chapitre est destiné notamment aux participations que la Ville verse à d'autres collectivités (SICOMU pour 70 168 €, syndicat pour l'enfance inadaptée 20 288 € et CPS pour la Participation Forfaitaire à l'assainissement collectif 70 527 €).

I.4 Les charges financières : 254 455 € (297 862 € en 2019)

Sont comptabilisées sur ce chapitre les charges liées aux intérêts de la dette. La réalisation, inférieure à celle de 2019 (-14.57 %), est liée au processus de désendettement de la Ville.

I.5 Les atténuations de produits : 2 765 876 € (2 779 048 € en 2019)

Elles sont constituées :

- Du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, qui vise à maintenir les ressources des collectivités suite à la réforme de la fiscalité locale en 2009. En 2020, le FNGIR s'élève à 2 733 562 € (2 741 048 € en 2019)
- Du reversement d'une partie de la taxe de séjour au profit du Département de l'Essonne et de la Société du Grand Paris : 38 314 € en 2020 (non versé en 2019).

I.6 Les charges à caractère exceptionnel : 82 994 € (41 445 € en 2019)

Elles comprennent essentiellement les remboursements faits aux usagers de la piscine, des salles municipales, des activités culturelles et aux familles dont les enfants devaient partir en classes de découvertes. Elles ont progressé de 61.80 %. Compte tenu du contexte sanitaire, il a été décidé de procéder aux remboursements des abonnements, billetteries et autres dépenses des usagers qui n'ont pas pu faire l'objet d'un service fait.

I.6 Les dépenses d'ordre : 809 394 € (1 348 613 € en 2019)

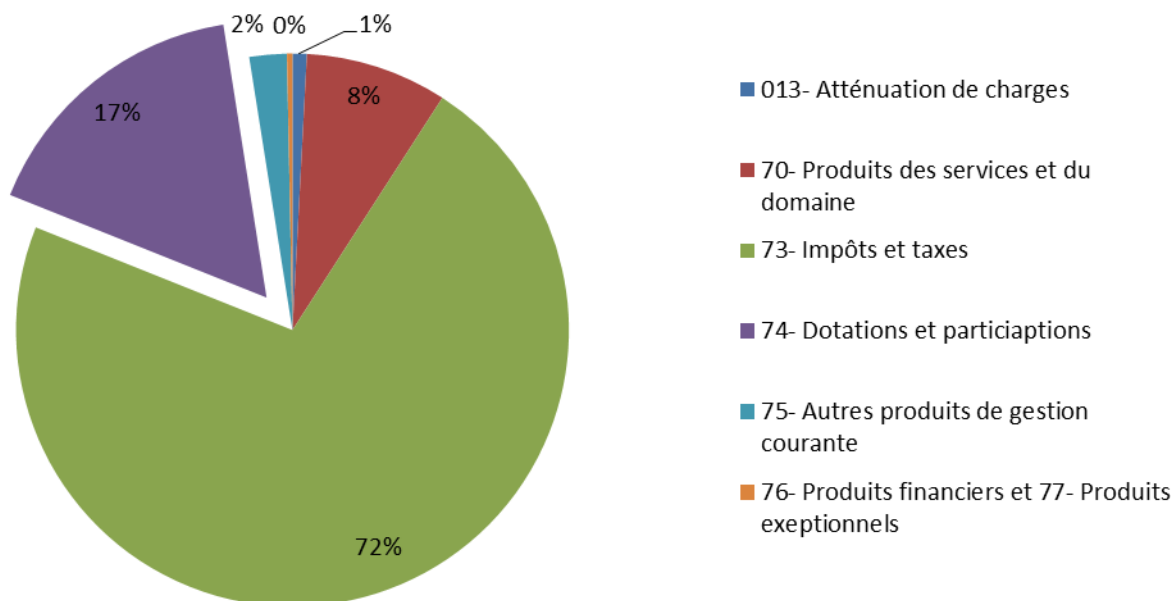
Ces opérations correspondent aux amortissements des investissements réalisés. Elles constituent une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

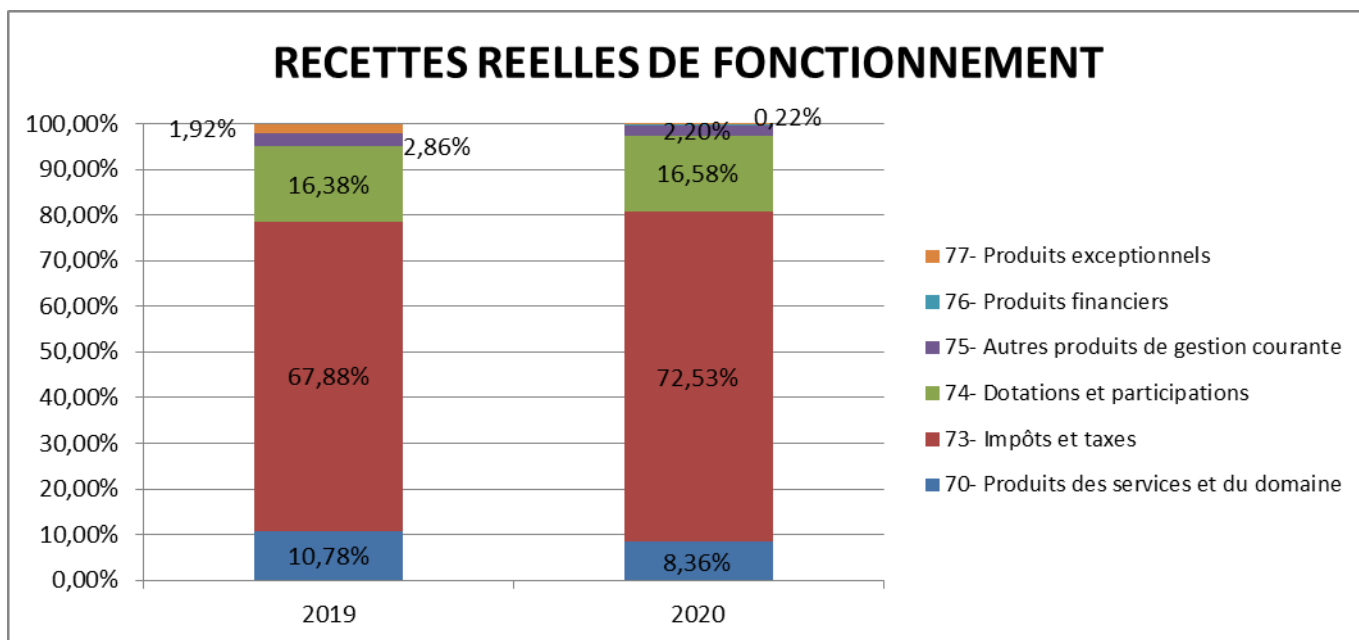
II- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Malgré la crise, les recettes sont relativement stables, accusant une baisse de -3.23%. Les postes les plus impactés sont les recettes des services et du domaine qui sont marquées par la fermeture des équipements et les mesures d'exonérations prises pour les loyers et redevances d'occupation du domaine public.

Chapitre	2019	2020	% Evolution
013-Atténuations de charges	350 559,11	369 920,43	5,52%
70- Produits des services et du domaine	4 951 660,92	3 690 107,93	-25,48%
73- Impôts et taxes	31 191 968,84	32 002 630,33	2,60%
74- Dotations et participations	7 526 242,93	7 314 241,20	-2,82%
75- Autres produits de gestion courante	1 314 050,35	971 204,58	-26,09%
76- Produits financiers	81 379,30	44 150,22	-45,75%
77- Produits exceptionnels	884 377,48	99 107,69	-88,79%
TOTAL RRF	45 949 679,82	44 491 362,38	-3,17%
042-Opérations de transfert entre sections	24 915,75	0,00	-100,00%
TOTAL ROF	24 915,75	0,00	-100,00%
TOTAL GENERAL	45 974 595,57	44 491 362,38	-3,23%

Recettes de fonctionnement réalisées en 2020





II.1 Produits des Services : 3 690 107 € (4 951 660 € en 2019)

Le produit des services est en baisse par rapport à 2019 (-25.48 %). Cette diminution est directement liée à la crise sanitaire et à la fermeture de la piscine en janvier 2020. La prévision de recette a été révisée lors du Budget Supplémentaire pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture des services et donc une moindre facturation des usagers par la Ville.

Tous les services générateurs de recettes sont impactés. En pourcentage, les baisses les plus importantes concernent :

- La piscine avec une perte de 88 % (32 441 en 2020 ; 275 750 € en 2019)
- Le centre culturel Boris Vian avec une perte de 57 % (42 886 € en 2020 ; 99 000 € en 2020)
- Le service petite enfance avec une perte de 37 % (1 088 109 € en 2020 ; 1 731 453 € en 2019)
- Les recouvrements de redevances d'occupation du domaine public enregistre une baisse de 26 % (435 901 € en 2020 ; 587 781 € en 2019)
- Le centre de santé constate une perte de 20 % (194 388 € en 2020 ; 244 338 € en 2019)
- Le recouvrement des loyers enregistre une baisse de 18 % (38 157 en 2020 ; 46 653 € en 2019)

S'ajoute à cette baisse une diminution de 22 % du montant refacturé à la CPS au titre de la mise à disposition d'agents qui ont été transférés à l'intercommunalité (465 096 € en 2020 ; 592 906 € en 2019). Les salaires de ces agents ne sont plus inscrits non plus dans les dépenses de personnel de la Ville.

II.2 Dotations et participations : 7 314 241 € (7 526 242 € en 2019)

Ce chapitre regroupe les recettes que la Ville perçoit de ses partenaires pour concourir à la réalisation de missions de service public telles que l'accueil des enfants, la diffusion de la culture ou des actions en direction de publics sensibles (handicap, aînés, etc...). Les partenaires les plus importants sont la Caisse d'Allocations Familiales, le Département de l'Essonne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, ou la Région Ile de France. Les dotations de l'Etat figurent également dans ce chapitre comme la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ou encore la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) qui a vocation à participer à l'élaboration des documents d'urbanisme.

En 2020, on constate une légère baisse du chapitre 74 de 2.82 %. Elle s'explique par la baisse des participations de :

- La CAF : - 21 % avec 2 233 294 € en 2019 et 1 850 220 € en 2020. Cette baisse est liée au ralentissement de la fréquentation des structures de petite enfance
- La Région Ile de France : - 59 % avec 18 865 € en 2019 et 11 865 € en 2020. Cette diminution est directement liée à la crise sanitaire et à la fermeture des établissements culturels.

Cette évolution négative est néanmoins compensée par des augmentations de certaines participations telles que :

- Le Département de l'Essonne : +14 % avec 115 173 € en 2019 et 134 697 € en 2020

- La CPAM : + 33 % avec 45 929 € en 2019 à 68 194 € en raison de la prise en charge des interventions liées à la crise sanitaire
- La Préfecture de l'Essonne : versement de subventions pour 75 000 € pour aider la ville à mettre en œuvre des actions visant à limiter les impacts de la crises sanitaire sur la population, notamment les plus jeunes (colos apprenantes, club des petits futés et aide à l'acquisition de matériel informatique pour les écoles)

Enfin, s'agissant de la DGF et de la DSU, l'un accuse une baisse de 5 % mais est relativement compensée par une hausse de 4 % de l'autre au titre de la péréquation entre communes :

- DGF : 2 019 225 € en 2019 et 1 921 324 € en 2020
- DSU : 2 299 361 e 2019 et 2 386 200 en 2020

II.3 Impôts, Taxes et Compensations fiscales : 32 002 630 € (31 002 630 € en 2019)

Le niveau de réalisation est supérieur à la prévision budgétaire (+1.36 %). Par rapport à l'année 2019, l'augmentation constatée est de 2.60 %. L'évolution de la fiscalité locale liée pour partie à la variation des bases imposables mais aussi au contexte social et économique de l'année qui impacte d'une part les exonérations consenties aux contribuables et compensées par l'Etat et d'autre part les différents contributeurs à la fiscalité indirecte.

➤ FISCALITE DIRECTE ELARGIE (impôts + compensations + péréquation)	
Contributions directes locales (compte 73111): 14 165 667 €	
Rôle général 2020.....	14 119 010 €
• Taxe d'habitation	4 870 227 €
• Taxe foncier bâti	9 207 626 €
• Taxe foncier non bâti	41 157 €
Rôles supplémentaires.....	46 657 €

Compensations fiscales (chapitre 74 / comptes 74834 - 74835) : 522 263 €

•	Taxe d'habitation	444 802 €
	
	(2019 pour mémoire: 418 012 € soit +6.02 %)	
•	Taxes foncières	77 461 €
	
	(2019 pour mémoire : 94 662 € soit – 22.21 %)	

Attribution de compensation (compte 73211): 14 645 667 €

(2019 pour mémoire 14 099 670 €). L'augmentation de l'AC est liée au réajustement opéré sur l'enveloppe d'investissement des travaux de voirie surévaluée lors du transfert.

Fonds de Solidarité Ile de France (compte 73222) : 1 796 354 €

(2019 pour mémoire 1 653 757 €)

➤ FISCALITE INDIRECTE : 1 230 846 €	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	613 600 €
(2019 pour mémoire 834 030 €).	
Taxe sur l'électricité	331 338 €
(2019 pour mémoire 354 124 €).	
Taxe de séjour	191 586 €
(2019 pour mémoire 6 058 €). Un rattrapage des sommes non perçues en 2019 a été opéré sur	

2020. Ce décalage est lié à la nouvelle mise en œuvre de la taxe de séjour à partir de 2019.

Taxe locale sur la publicité extérieure	79 062 €
(2019 pour mémoire 125 170 €).	
Fiscalité reversée par la communauté d'agglomération Paris-Saclay	48 086 €
Reversement prévu par le pacte de solidarité fiscale de la CPS et assis sur les résultats des recettes fiscales de la CPS en n-1.	
Taxe sur les pylônes électriques	15 258 €
(2019 pour mémoire 14 568 €).	

II.4 Autres Produits de Gestion Courante : 971 204 € (1 314 050 € en 2019)

Ce chapitre constate les recettes issues des loyers et redevance perçus par la Ville au titre de l'utilisation par des tiers de son patrimoine. Le montant réalisé est en forte baisse par rapport à 2019 (-35.30 %) ce qui est un impact direct de la crise sanitaire. En effet, de nombreuses activités économiques ayant été suspendues, la Ville a décidé d'accorder des exonérations de loyers ou de redevances.

Revenus des immeubles	778 872 €
(2019 pour mémoire, 1 034 154 €)	
Redevances versées par les concessionnaires	192 330 €
(2019 pour mémoire, 279 792 €)	

II.5 Atténuation de charges : 369 920 € (350 559 € en 2019)

Il s'agit :

- d'une part des remboursements de l'assurance de la Ville pour prendre en charge les agents en congé maladie : 287 453 € (309 871 € en 2019)
- d'autre part des recettes perçues du prestataire de gestion du chauffage urbain dont certains des investissements permettent un retour sur investissement. Les résultats en 2020, 82 467 €, sont meilleurs qu'en 2019, 40 688 €.

II.6 Les produits financiers : 44 150€ (91 379 € en 2019)

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette définie lors du transfert de la voirie à la CPS comme étant relative aux opérations de voirie. La ville en assure le remboursement et est remboursée par la CPS. Cette recette est dégressive (81 379 € en 2019).

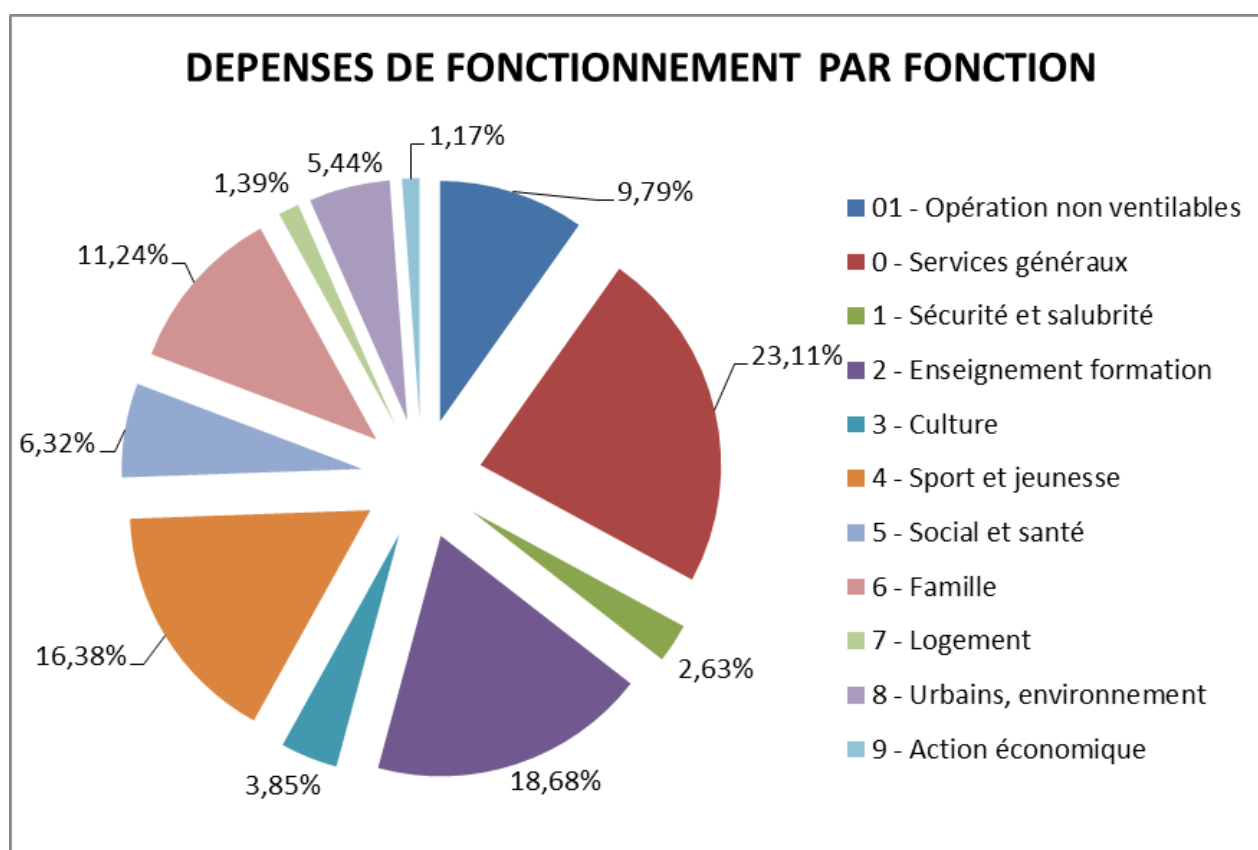
II.7 Les Produits Exceptionnels : 99 107 € (884 377 € en 2019)

Ce chapitre enregistre les opérations de cessions ou d'avoirs perçus des fournisseurs pour des raisons particulières. Le montant réalisé en 2020, 99 107 €, est très nettement inférieur au montant constaté en 2019 (884 377 €). La situation s'explique par la réalisation en 2019 de la cession du terrain d'assiette de la résidence Windsor située en face du centre automobile du centre commercial Carrefour, pour un montant de 766 426 € et de la perception d'une indemnité pour le sinistre du parking de la mairie (20 275 €).

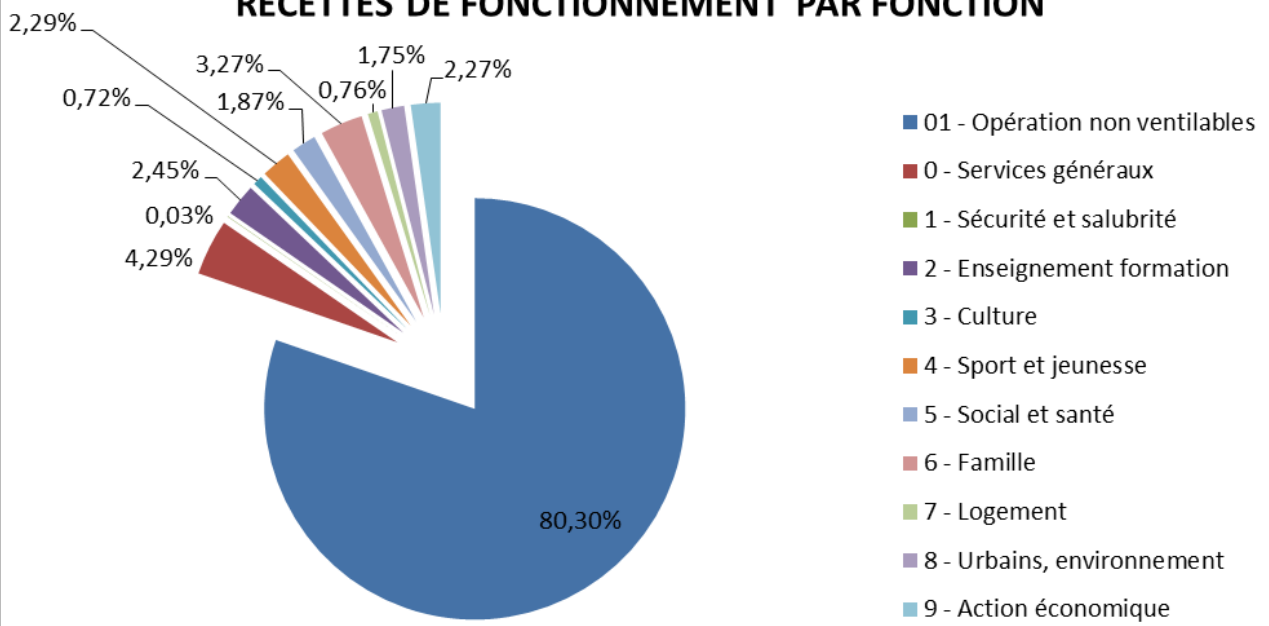
III- PRESENTATION FONCTIONNELLE

Le budget de la ville est voté par nature mais l'instruction budgétaire M14 oblige à opérer également une présentation par fonctions qui peut se résumer ainsi :

Fonction (Libellé)		Dépenses	Recettes	Solde
01	Opérations non ventilables	3 797 411,21	35 726 420,51	31 929 009,30
0	Services généraux	8 959 347,88	1 907 828,19	-7 051 519,69
1	Sécurité et salubrité	1 018 760,22	14 554,30	-1 004 205,92
2	Enseignement formation	7 241 725,09	1 091 828,09	-6 149 897,00
3	Culture	1 491 665,43	322 236,61	-1 169 428,82
4	Sport et jeunesse	6 351 795,29	1 019 961,46	-5 331 833,83
5	Social et santé	2 451 349,33	830 936,71	-1 620 412,62
6	Famille	4 359 111,10	1 454 816,86	-2 904 294,24
7	Logement	538 409,77	337 290,67	-201 119,10
8	Urbains, environnement	2 111 069,60	776 817,29	-1 334 252,31
9	Action économique	452 470,04	1 008 669,69	556 199,65



RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION



CHAPITRE 3 : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Trois natures de dépenses composent la section d'investissement du compte administratif :

- les dépenses d'équipement (études, acquisitions diverses, aménagements de terrains, travaux...) mandatées sur l'exercice et les dépenses d'équipement engagées et non mandatées (soit les restes à réaliser),
- les dépenses financières (remboursement du capital de la dette et les écritures budgétaires sur l'emprunt assorti d'un tirage ligne de trésorerie),
- les dépenses d'ordre (essentiellement la neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement).

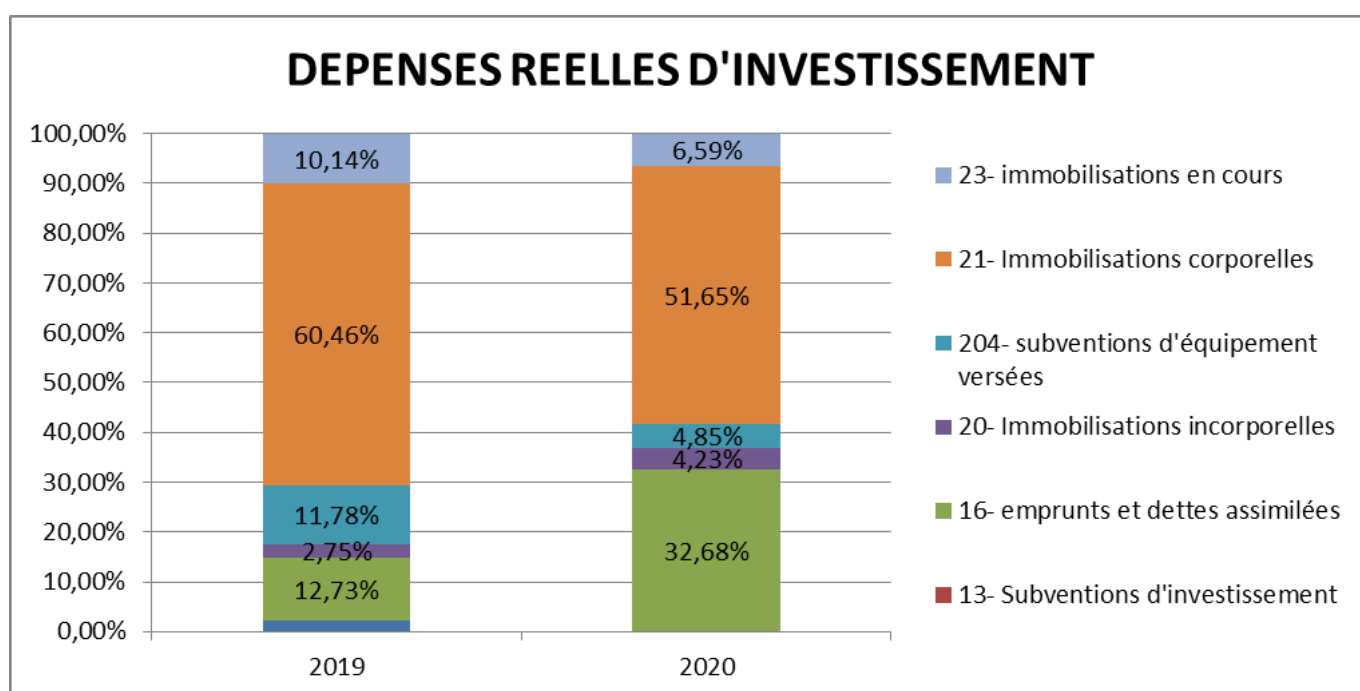
I – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement 2020 s'élèvent à 5 720 689 € et sont constituées :

- des dépenses d'équipement : 3 850 919 € (67.32 % des dépenses réelles)
- des dépenses financières : 1 869 770.34 € (32.68 % des dépenses réelles)

Conséquence de la crise sanitaire, le programme d'investissement défini lors du BP 2020 n'a pas pu être réalisé. Le taux de réalisation des dépenses d'investissement s'établit ainsi à 38.06 % pour les dépenses réelles d'investissement. Pour mémoire, le taux de réalisation en 2020 était de 80.25%. Les mois de confinement et les difficultés de constitution des dossiers de travaux expliquent cette situation. Du fait de cette situation, les taux d'évolution du CA 2020 par rapport au CA 2019 sont négatifs.

Chapitre	2019	2020	% Evolution
10- dotations, fonds et réserves	308 667,18	0,00	-100,00%
13- Subventions d'investissement	245,00	0,00	-100,00%
16- emprunts et dettes assimilées	1 843 158,98	1 869 770,34	1,44%
20- Immobilisations incorporelles	398 509,72	241 815,56	-39,32%
204- subventions d'équipement versées	1 705 049,62	277 706,12	-83,71%
21- Immobilisations corporelles	8 753 120,55	2 954 556,63	-66,25%
23- immobilisations en cours	1 468 379,89	376 841,04	-74,34%
TOTAL DRI	14 477 130,94	5 720 689,69	-60,48%
040- Opérations de transfert entre sections	24 915,75	0,00	-100,00%
041- opérations patrimoniales	2 589 015,22	0,00	-100,00%
TOTAL DOI	2 613 930,97	0,00	-100,00%
TOTAL GENERAL	17 091 061,91	5 720 689,69	-66,53%



I.1 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT: 3 850 919 € (12 325 059 € en 2019)

La Ville vote son budget d'investissement par opérations retraçant des secteurs d'intervention et par Autorisations de Programme (AP) pour les réalisations les plus importantes qui nécessitent un suivi pluriannuel. L'autorisation de programme est prévue pour la totalité de la durée prévisionnelle de l'opération et des crédits de paiement sont prévus chaque année à hauteur de la réalité de la dépense attendue.

La réalisation 2020 s'établit comme dans le tableau ci-dessous :

N° et libellé d'opération		BP 2020	Réalisé 2020	
O P E R A T I O N S	100	BATIMENTS	484 312,95	203 949,11
	1000	ACQUISITIONS FONCIERES	114 200,00	114 200,00
	200	ENSEIGNEMENT FORMATION	1 636 039,92	578 952,75
	2000	RENOUVELLEMENT MATERIEL DES SERVICES	481 876,33	290 077,71
	300	CULTURE	506 722,00	18 292,81
	3000	NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	955 133,61	524 289,98
	400	SPORT ET JEUNESSE	695 947,74	40 268,86
	800	AMENAGEMENTS URBAINS	1 304 447,20	851 931,51
	20025	NOUVELLE PISCINE	15 980,42	0,00
	20173	MISE EN ACCESSIBILITE MPT AMONTS	20 000,00	0,00
	20026	REAMENAGEMENT CENTRE VILLE	2 930 000,00	0,00
	20028	REAMENAGEMENT ESPACES EXTERIEURS LES AMONTS	2 500 000,00	0,00
	20101	CREATION ESPACE MULTI ACCUEIL ET ESPACES PUBLICS AMONTS	152 483,56	0,00
	20152	REHABILITATION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS	70 000,00	0,00
	A P / C P	201611	VIDEOPROTECTION	82 400,74
20167		REHABILITATION PREVERT	600 000,00	287 511,17
20172		RENOVATION DES TOITURES PYRAMIDALES	600 000,00	582 178,63
20181		CENTRE DE LOISIRS BOIS DES CARRES	450 000,00	135 896,00
	20191	ESPACE COMMERCIAL COURDIMANCHE	50 000,00	0,00
Total général			13 649 544,47	3 680 213,23

A cette réalisation s'ajoute le montant des fonds de concours versés à la communauté d'agglomération Paris-Saclay pour 170 706 € dans le cadre du transfert de la compétence eaux pluviales (4 000 €) et gestion de la zone d'activité de Courtabœuf (166 850€).

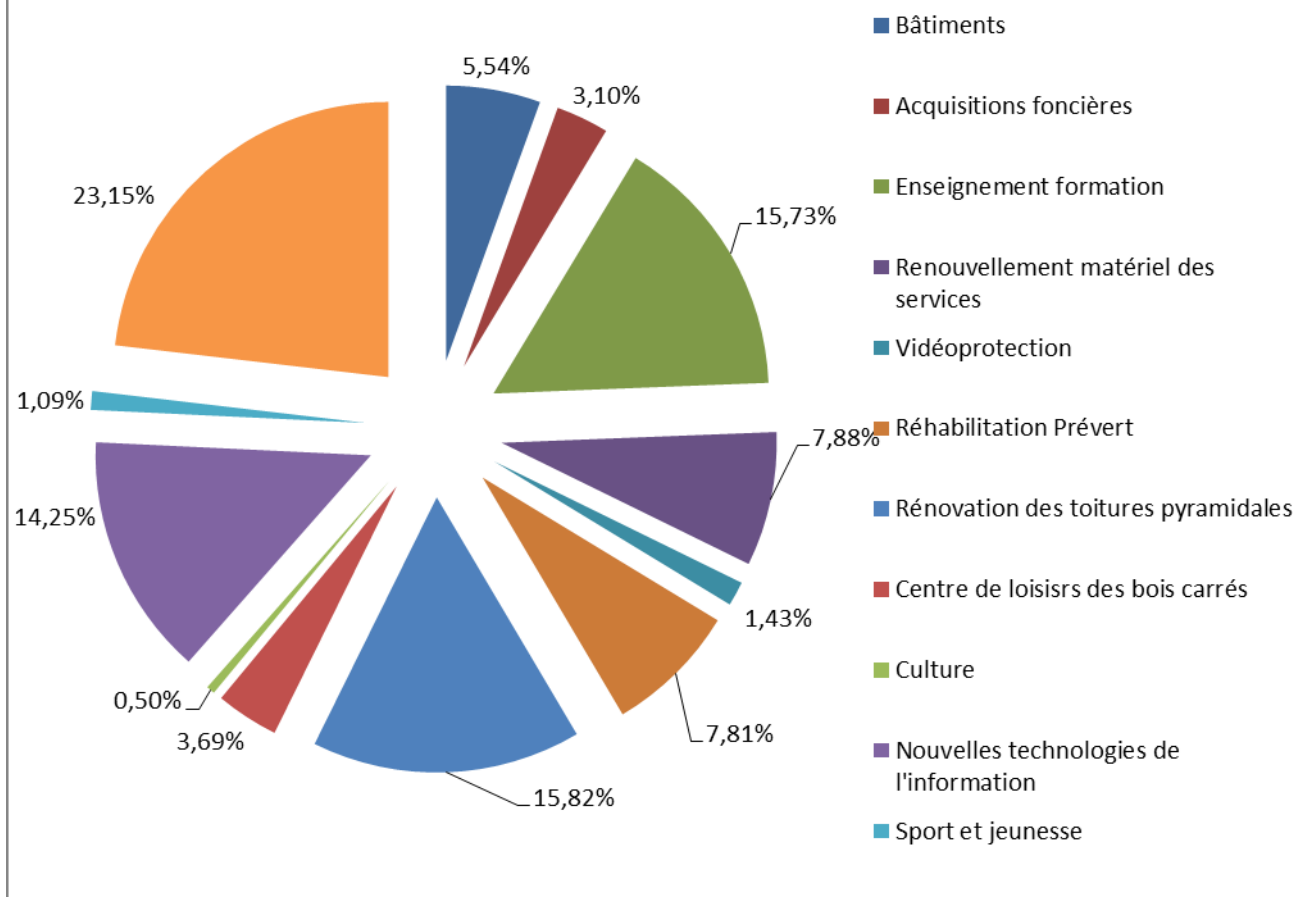
Certaines opérations ont été suspendues en 2020 en raison de la crise sanitaire :

- Opération d'aménagement sous mandat de la SORGEM, centre-ville et Les Amonts : les difficultés d'ouverture des services et de fonctionnement pendant l'année n'ont pas permis de réunir les instances de la SORGEM et de la ville dans les délais habituels pour pouvoir procéder aux opérations de versement des fonds.
- Espace commercial Courdimanche : cette opération sera de grande ampleur et nécessite des délais d'études importants. La situation de l'année 2020 n'a pas permis de réaliser ces études.

D'autres sont terminées : création de l'espace multi-accueil et public Amonts, mise en accessibilité MPT Amonts, réhabilitation des locaux administratifs.

S'agissant des autres dépenses d'équipement, elles se répartissent comme suit dans les différents secteurs d'intervention de la collectivité :

DEPENSES D'EQUIPEMENTS PAR SECTEURS D'INTERVENTION



Opération 100 – Bâtiments : 203 949 € dont :

- Travaux d'étanchéité dans les logements dont la Ville est propriétaire : 47 359 €
- Travaux sur les salles des fêtes : 57 919 €
- Travaux de sécurité incendie dans divers bâtiments : 13 808 €
- Travaux de mise en sécurité des bâtiments (clôture, alarmes) : 40 267 €
- Installation d'une climatisation au centre de santé : 11 283 €

Opération 200 – Enseignement formation : 578 942 € dont :

- Réfection de toiture GS la Queue d'oiseau : 334 199 €
- Achat de mobilier scolaire : 38 089 €
- Réfection offices Bergères, Dimancherie et Queue d'oiseau : 19 610 €
- Sécurisation Avelines, Courdimanche et Dimancherie : 31 737 €
- Travaux d'informatisation et équipement audiovisuel : 42 528 €
- Audits énergétiques : 29 760 €

Opération 2000 – renouvellement de matériel : 290 077 € dont :

- Achat de véhicules et équipements : 88 592 €
- Matériel électroménager services restauration et accueil usagers : 67 015 €
- Equipements mobiliers services administratifs et accueil usagers : 21 319 €
- Equipements culturels : 22 371 €
- Equipement cité jeune : 14 449 €
- Equipement mobilier désinfection COVID-19 : 12 854 €
- Equipement des bâtiments sportifs : 10 272 €

Opération 300 – culture : 18 292 € pour le réaménagement des loges de l'espace culturel Boris Vian

Opération 3000 – Nouvelles technologies de l'information et de la communication : 524 289 € dont :

- Matériel pour la mise en œuvre du télétravail dans les services et pour la dématérialisation du conseil municipal : 178 981 €
- Mise en place de bornes wi-fi dans les différents lieux d'accueil des usagers : 18 643 €
- Installation de tableaux numériques et de classes mobiles dans le cadre de la modernisation des outils dans les écoles : 141 380 €
- Matériel de mise en sécurité des données informatiques : 28 500 €
- Achat de licences et environnement d'exploitation : 139 273 €

Opération 400 – sport et jeunesse : 40 268 € pour notamment :

- mise en sécurité incendie du gymnase Courdimanche (17 513€)
- études pour identifier les désordres à la piscine et prévoir les travaux nécessaires (14 940 €)
- mise en accessibilité des vestiaires de tennis : 4 536 €

Opération 800 – aménagements urbains : 851 931 € avec :

- Réhabilitation du parking des Millepertuis : 424 792 €
- Installation d'œuvre d'art sur le rond-point du Berry : 68 111 €
- Rénovation d'éclairage public au parc urbain : 80 909 €
- Travaux sur réseau de chauffage : 231 821
- Aménagement des parcs (mobilier et brumisateurs) : 46 295 €

I.2 LES RESTES A REALISER : 2 274 018 €

Ils sont constitués des restes à payer au 31/12/2020, c'est-à-dire des dépenses engagées sur les crédits votés mais non encore mandatées à la fin de l'exercice, dont parmi les plus significatifs :

- Fonds de concours voirie à verser à la CPS : 395 000 €
- Acquisition de véhicules pour les services techniques municipaux : 131 000 €
- Divers solde de mission d'aménagement urbain engagées en 2020, notamment le parking des Millepertuis : 171 308 €
- Réaménagement des loges de l'espace culturel Boris Vian : 474 000 €
- Diverses missions de contrôle et de diagnostics liées à des opérations de travaux réalisées ou à venir : 37 080 €
- Divers travaux dans les bâtiments : 70 000 €
- Divers contentieux : 168 500 €

I.3 LES CHARGES FINANCIERES : 1 869 770 € (1 843 158 € en 2019)

- Remboursement du Capital :1 844 226 €

L'encours de dette au 31 décembre 2019 s'établissait à 18 055 782 €. Au cours de l'exercice 2020, la commune n'a pas fait appel au financement par l'emprunt, aussi l'encours de dette baisse de 10% pour atteindre 16 207 666 € au 31 décembre 2020.

- Emprunt CAF (prêt à taux 0) :3 888 €

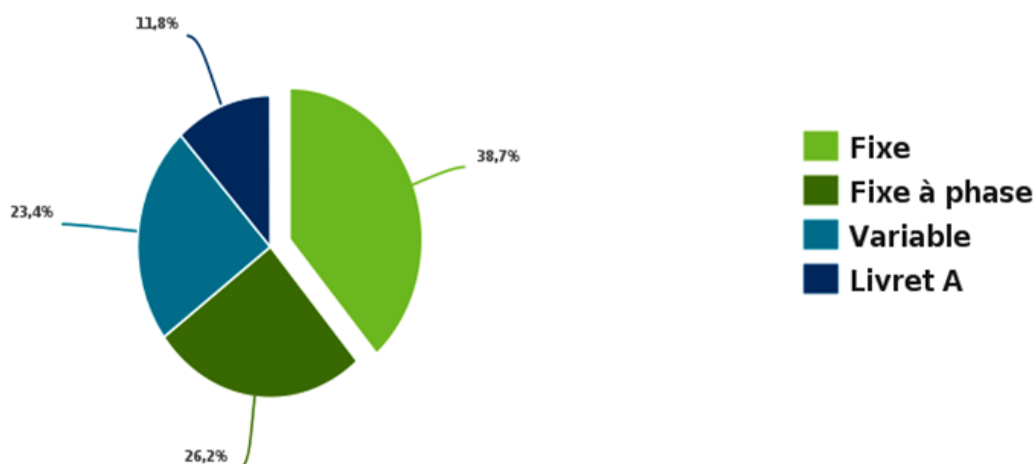
- Remboursement de cautions : 21 654 €

Elle compte 14 emprunts contractés auprès de 5 prêteurs. Le principal prêteur est la Société de Financement Local (SFIL) et représente à lui seul les 2/3 du volume des financements. La Caisse d'Epargne est le deuxième prêteur avec plus de 15% de l'encours de la dette et la caisse des dépôts et Consignations représente plus de 10% des emprunts.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
16 207 666 €	1,44%	12 ans et 8 mois	6 ans et 8 mois	14

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	6 265 615 €	38,70%	2,74%
Fixe à phases	4 240 890 €	26,20%	0,80%
Variable	3 787 500 €	23,40%	0,27%
Livret A	1 913 661 €	11,80%	0,95%
Total	16 207 666 €	100,00%	1,44%

Dette par type de risque



I.4 LES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 0 € (2 613 930 € en 2019)

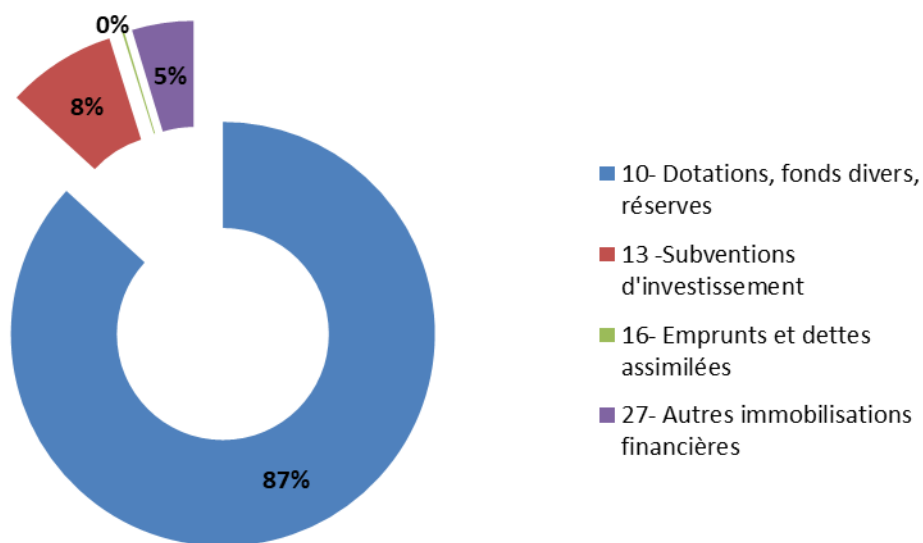
Aucune dépense d'ordre n'a été réalisée en 2020. Ces opérations concernent essentiellement des cessions d'immobilisation ou des intégrations dans le patrimoine de la ville des équipements réalisés par la SORGEM. Il n'y a pas de cession immobilière en 2020. Par ailleurs, la crise sanitaire ayant fortement perturbé le fonctionnement des structures et les réalisations, ces opérations n'ont pas pu être opérées.

II- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

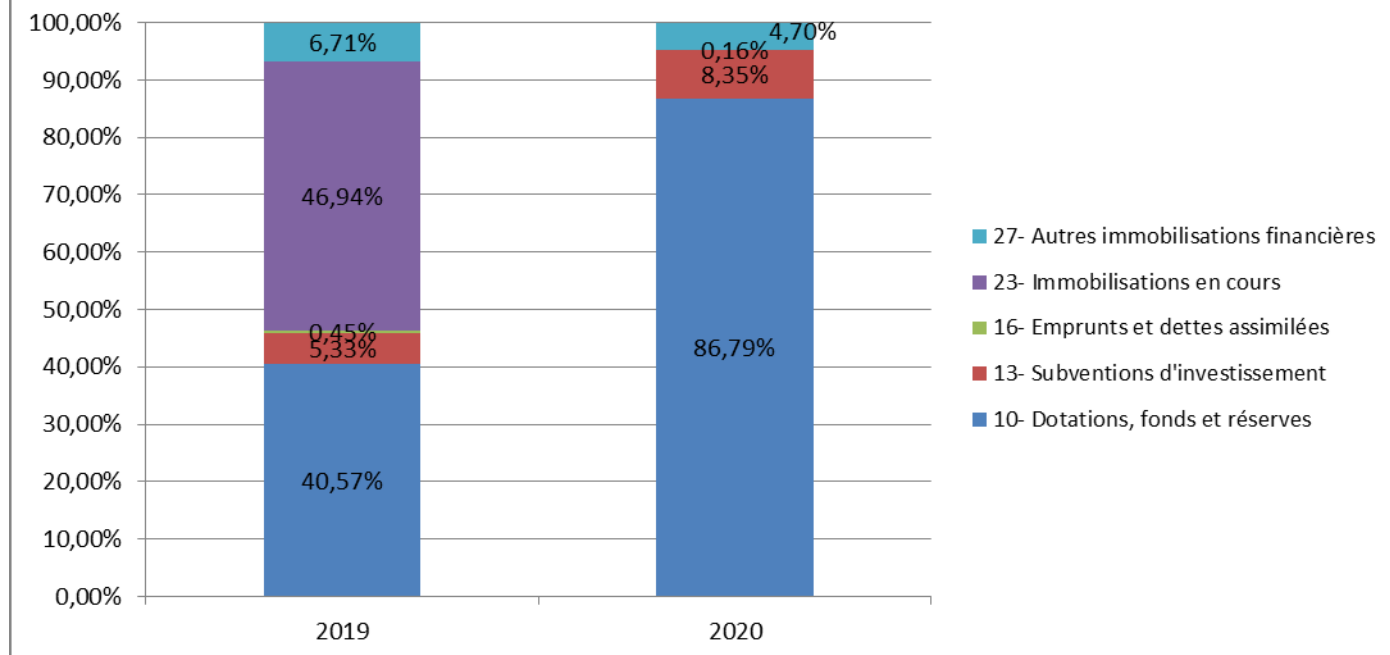
Le taux de réalisation des recettes d'investissement est comparable à celui de 2019 mais leur montant est inférieur à celui de 2020. Cela s'explique par le fait que ces recettes sont constituées par une large part d'autofinancement opéré lors de l'affectation des résultats de l'année 2019, qui en 2020 est plus important que celui opéré en 2019. La situation s'explique également par le retard dans la perception du FCTVA en raison de la crise sanitaire qui a impacté les services de l'Etat chargés du traitement de ces dossiers. Depuis cette somme a été perçue pour un montant de 1 600 000 €.

Chapitre	2019	2020	% Evolution
10- Dotations, fonds et réserves	3 040 391,53	5 868 162,07	93,01%
13- Subventions d'investissement	399 573,15	564 822,21	41,36%
16- Emprunts et dettes assimilées	33 914,90	10 579,32	-68,81%
23- Immobilisations en cours	3 518 406,90	0,00	-100,00%
27- Autres immobilisations financières	502 614,00	317 724,03	-36,79%
TOTAL RRI	7 494 900,48	6 761 287,63	-9,79%
040- Opération de transfert entre sections	1 348 613,04	809 394,07	-39,98%
041- Opérations patrimoniales	2 589 015,22	0,00	-100,00%
TOTAL ROI	3 937 628,26	809 394,07	-79,44%
TOTAL GENERAL	11 432 528,74	7 570 681,70	-33,78%

Recettes d'investissement réalisées en 2020



RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



II-1 LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS (hors 1068): 352 507 €

Elles concernent :

- Le fonds de compensation de la T.V.A (FCTVA) (501 949 € en 2019). Son montant est fonction du volume et de la nature des dépenses d'équipement de l'exercice N-1. Ce dispositif permet aux collectivités locales de récupérer la TVA acquittée sur leurs dépenses d'équipement de l'année N-1 à un taux fixé par l'Etat (16.404 %). Cette recette n'a pas été perçue en 2020 du fait des retards pris dans le traitement des dossiers suite à la crise sanitaire.
- La taxe d'aménagement : Cette taxe est perçue sur les permis de construire accordés sur la commune. Son recouvrement se fait sur une ou plusieurs années en fonction du montant dû. Elle représente une recette de 352 507 € en légère progression en 2020 (318 501 € en 2019).

II-2 LES SUBVENTIONS : 564 822 € (399 573 € en 2019)

Ces subventions sont pour une partie le solde de financements obtenus par la Ville dans le cadre d'un contrat départemental pour le financement de diverses opérations :

- Eclairage des groupes scolaires : 37 725 €
- Videoprotection : 149 985 €
- Réhabilitation des locaux administratifs : 40 745 €

Elles concernent aussi :

- Fonds de répartition des amendes de police : 172 062 €. (Ce montant exceptionnel est lié à la forte augmentation du montant reçu en 2019 par l'Etat et réparti ensuite aux villes du département. Cette situation ne devrait pas se reproduire).
Création du RAM, financés par la Caisse d'Allocation familiale pour 89 304 €
- Rénovation de la MPT des Amonts également financée par la caisse d'Allocations familiales pour 75 000 €

Enfin, 10 579 € de recettes sont réalisés au chapitre 16 au titre des cautions reçues pour les locations. Ces recettes ont vocation à être reversées à l'issue du contrat qui a donné lieu à leur versement.

II-3 LES PRODUITS FINANCIERS : 317 724 € (502 614 € en 2019)

Cette somme représente le montant de l'emprunt théorique pour les travaux de voirie qui sont de la compétence de la CPS. Du fait de cette compétence, la CPS rembourse à la Ville l'annuité d'emprunt qui a été définie comme étant relative à la réalisation des travaux de voirie sur la commune avant le transfert de compétence. Cette recette est dégressive chaque année.

II-4 L'AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1068) : 5 515 655 € (2 219 941 € en 2019)

Il s'agit du montant affecté à la couverture du besoin de financement constaté lors du vote du compte administratif 2019. Cette somme vient de la section de fonctionnement et est déduite des excédents de clôture constatés en 2019.

II-4 LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 809 394 € (1 348 613 € en 2019)

Ces recettes sont le pendant des dépenses de fonctionnement constituant les dotations aux amortissements et visant à prendre en compte l'obsolescence des investissements réalisés sur les années antérieures.

II-5 LES RESTES A REALISER : 3 111 551 € (1 590 131 € en 2019)

Ils sont constitués des recettes engagées non recouvrées au 31/12/2020 :

- Subventions à percevoir au titre du solde de l'opération de réalisation du guichet unique financé dans le cadre du contrat départemental pour 176 000 €
- FCTVA pour 1 935 551 €
- Consolidation à venir d'un emprunt souscrit en 2019 et amortissable à compter de 2021 pour 1 000 000 €